

**" Vers une meilleure rationalisation du dispositif du contrôle dans
l'administration tunisienne"**

La réforme des finances publiques instituée par la nouvelle loi organique du budget est une réforme d'envergure qui vise principalement la rationalisation de la gestion des dépenses publiques. Elle consacre un nouvel équilibre entre responsabilité du gestionnaire et contrôle de son action.

Partant de cette nouvelle approche, la loi organique du budget offre l'opportunité de procéder à une refonte des contrôles financiers publics dans le but de leur rationalisation et leur adaptation aux principes de la gestion du budget par objectifs.

A cet égard; il faut souligner que la Tunisie est réputée avoir un système de contrôle des fonds publics solide, efficace et étendu couvrant tous les aspects de la gestion.

Le processus de modernisation des contrôles dans le cadre de la GBO, vise à renforcer l'aspect du contrôle de la régularité au cadre juridique en vigueur en adoptant un nouveau type de contrôle lié à la performance.

L'administration tunisienne doit donc réviser en profondeur le dispositif de contrôle, en passant d'une logique classique où le contrôle de régularité est prépondérant et même exclusif, vers une nouvelle logique qui favorise l'efficacité de la gestion publique.

Il est intéressant donc d'exposer ici les évolutions possibles des métiers existants qui sont relativement liés au dispositif de contrôle et ceux qui peuvent être créés pour accompagner ce nouveau mode managérial et rendre opérationnel les apports de la nouvelle LOB.

- **La modernisation du contrôle budgétaire et comptable** par une mise en place des systèmes de contrôle interne budgétaire et comptable efficaces accompagnant tout le processus de la dépense et l'instauration d'une culture de complémentarité et une synergie entre les différents corps de contrôle et ce dans le cadre d'une cohérence budgétaire globale.
- **L'instauration d'un cadre global qui favorise la certification des comptes de l'Etat** issus de la comptabilité d'exercice instaurée pour compléter la comptabilité budgétaire et fournir une image fidèle de la situation financière de l'Etat.
- **La migration vers l'audit de la performance interne** parallèlement à celui exercé par la cour des comptes notamment à travers l'élaboration d'un référentiel normatif qui devient une nécessité impérieuse
- **L'évaluation et l'Audit des programmes et des politiques publiques** sur la base notamment du rapport annuel de la performance qui sera annexé à la loi de règlement.
- **La mise en place du contrôle de gestion** qui est un outil de pilotage et d'aide à la décision qui va servir chaque responsable à améliorer l'efficacité de ses résultats .

Dans ce cadre général en pleine mutation, il est essentiel d'instaurer un dispositif de contrôle basé sur la confiance et de renforcer les liens entre les acteurs concernés. Ce dispositif de contrôle va améliorer l'existant et l'optimiser au niveau des structures et des procédures, pour arriver à installer de nouvelles valeurs qui sont désormais indispensables dans une administration moderne : la responsabilisation des agents et la diffusion de la culture de performance .